

DELIBERATION N°83/2018

Le **Mardi 11 décembre 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 29/11/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert			X	ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick		X		TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	X			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul		X		BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 14 4 5

TOTAL VOTANTS 20 2

TOTAL VOIX 25

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20181211-DEL83-2018-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

DELIBERATION N°83/2018

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Esther POTIN, Chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente les admissions en non-valeur :

Compte tenu de la faible hausse de l'indice des loyers en vigueur publié par l'INSEE pour une locataire de l'EPFL Mme Petit, (0.17 € par mois), et au vu de son vieil âge, des poursuites pour un montant de 2,04 € (12 mois x 0.17€) ne paraissent pas pertinentes. Pour cette raison il est proposé d'épurer cette somme en admission non-valeur. A la suite de la facturation à la commune de Domessin de 52.944,86 €, celle-ci a été réglée à hauteur de 52.944,46 € par inadvertance, soit 40 centimes de moins. Il est proposé également d'épurer cette somme en admission non-valeur.

Le détail est présenté ci-dessous :

- Mme Petit, locataire..... 2,04 €
- Commune Domessin..... 0,40 €

Il convient de régulariser ces 2 sommes par le biais d'un mandat au compte :
6541 - créances admises en non-valeur pour un montant total de 2.44 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions telles que présentées ci-dessus.

Le 13/12/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20181211-DEL83-2018-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018